

CEDITEC – UPEC

Séminaire « Question d'étiquetage dans le domaine de la santé et impact sur les sujets »

30/03/2018

**Des « perversions de l'instinct sexuel » aux « troubles paraphiliques » :
stigmatisation et déstigmatisation dans la nosographie
de la psychopathologie sexuelle**

David Simard (doctorant en philosophie, LIS UPEC)

Introduction

Comme syntagme nominal, la « perversion sexuelle » ou simplement la « perversion » – tant le terme est associé d'évidence au sexuel dans ses utilisations contemporaines – est d'un usage courant, non seulement dans le langage ordinaire, mais également dans les travaux académiques. Dans ce dernier champ, « perversion » et « perversion sexuelle » permettent ainsi de désigner un domaine de recherche qui couvre des dénominations et des conceptions associées qui ont pourtant changé au cours de l'histoire. À titre d'exemples, les principales études d'épistémologie historique sur les perversions dans le domaine sexuel, comme celles de Georges Lantéri-Laura, Arnold Davidson ou Julie Mazaleigue-Labaste¹, présentent leur objet comme étant celui des perversions, alors qu'elles couvrent l'usage de syntagmes comme « névrose aphroditique », « déviation de l'instinct sexuel », « aberration sexuelle » ou « paraphilie ». Il y a là un procédé de simplification, qui permet de regrouper sous un même vocable des concepts différents, mais dont le présupposé est que ces différents concepts constituent nonobstant un ensemble qui a sa cohérence interne. Cette cohérence est ici historique, que l'approche soit généalogique ou archéologique au sens foucauldien. Elle ne repose pas sur une substantialisation qui présupposerait une essence conceptuelle de la

¹ Voir notamment Lantéri-Laura, Georges, *Lecture des perversions. Histoire de leur appropriation médicale*, Paris, Economica, 2012 ; Davidson, Arnold I., *L'émergence de la sexualité. Épistémologie historique et formation des concepts*, Paris, Albin Michel, 2005 (Bibliothèque Albin Michel Idées) ; Mazaleigue-Labaste, Julie, *Les déséquilibres de l'amour. La genèse du concept de perversion sexuelle de la Révolution française à Freud*, Montreuil-sous-Bois, Ithaque, 2014 (Philosophie, anthropologie, psychologie).

perversion sexuelle et son invariance malgré l'histoire, telle que l'opère Thomas Nagel par exemple².

Le présent exposé s'inscrit dans une démarche d'épistémologie historique, et reprend à son compte l'emploi générique du syntagme « perversion sexuelle » pour désigner son objet d'étude, qui sera décomposé dans ses variations signifiantes depuis la toute fin du XVIII^e siècle jusqu'à aujourd'hui. Si l'on peut penser une cohérence historique des perversions sexuelles, ce n'est pas sans souligner les reconfigurations épistémologiques dans l'histoire de la médecine mentale et sexuelle dont leurs évolutions lexicales sont les signes. L'histoire des perversions sexuelles est en effet aussi celle de la médecine, et au premier chef celle de la psychiatrie, mais aussi celle de la psychanalyse et de la sexologie, y compris dans leurs relations complexes avec la médecine des corps plutôt que des esprits.

L'abord épistémologique relève d'un parti pris. Il existe d'autres appréhensions possibles des perversions sexuelles, comme l'anthropologie ou l'angle politique et militant. Et il en sera fait mention dans cette présentation, vu que les styles de raisonnement médicaux dans lesquels les perversions sexuelles sont pensées ne sont pas purs de tous présupposés anthropologiques ni de toutes considérations morales, sociales, criminologiques et politiques, comme nous allons le voir. Pour autant, dans la mesure où le concept de perversion sexuelle est un concept du lexique médical, il serait insuffisant d'en réduire les usages médicaux à des considérations externes au champ de la médecine. Si le vocable pour désigner les perversions sexuelles a été soumis à des évolutions dont les enjeux ne sont pas seulement internes à la nosologie touchant la sexualité, les logiques internes au domaine de la psychopathologie sexuelle n'en sont pas pour autant secondaires dans l'évolution nosographique. La manière d'écrire les perversions ressortit ainsi à la fois des paradigmes épistémologiques à l'œuvre et des influences sociales et politiques externes. Dès lors, comme le souligne Julie Mazaleigue-Labaste, l'idée de perversion sexuelle en psychiatrie ne procède pas d'un simple « habillage pseudo-scientifique de la morale sexuelle traditionnelle d'inspiration chrétienne »³. Il s'agit donc de prendre au sérieux son inscription dans le champ médical, et à partir de là, de repérer les influences sociales et politiques sur ses conceptualisations et usages, concernant en particulier les effets de stigmatisation et de déstigmatisation des populations pour lesquelles un diagnostic de perversion sexuelle est posé.

A partir de l'angle d'épistémologie historique, je vais procéder à un découpage périodique à grands traits qui prend appui sur les changements paradigmatiques conduisant à

² Nagel, Thomas, « Sexual Perversion », *The Journal of Philosophy*, vol. 66, no. 1, 1969, pp. 5-17.

³ Mazaleigue-Labaste, *Les déséquilibres de l'amour*, p. 11.

requalifier les perversions sexuelles et à redistribuer les épidémiologies associées. Pour le XIX^e siècle, je vais m'appuyer en partie sur les travaux de Julie Mazaleigue-Labaste, qui, dans un travail remarquable, a retracé la genèse du concept de perversion sexuelle de la Révolution française à Freud⁴. Je propose ainsi de mettre en lumière rapidement les concepts et usages des perversions en partant tout d'abord du premier aliénisme de la fin du XVIII^e siècle jusqu'au milieu du XIX^e, et pour lequel les altérations d'ordre sexuel s'inscrivent dans une classification plus large des manies et monomanies. Débute ensuite la période de la psychopathologie sexuelle comme domaine spécifique, qui est aussi celle de la théorie de la dégénérescence, et qui traverse toute la seconde moitié du XIX^e siècle. Elle va ouvrir la voie à deux conceptions opposées des perversions, l'une tournée vers la singularité subjective, l'autre neuropsychiatrique et comportementale. La première moitié du XX^e siècle correspond à celle à la fois de la psychanalyse et de la sexologie, qui tendent à dépathologiser les perversions sexuelles. Puis, après la Deuxième Guerre mondiale, vont paraître les deux principales classifications internationales des troubles mentaux, l'ajout d'un chapitre qui leur est dédié au sein de la *Classification internationale des maladies* (CIM) de l'OMS, et le *Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux* (DSM). Si l'influence de la psychanalyse est d'abord très marquée, un tournant paradigmatique va être opéré à partir des années 1970, qui va conduire à la promotion du terme de paraphilie, qui se veut plus neutre, plus descriptif et moins stigmatisant que celui de perversion. Nous verrons cependant que, loin de conduire à une neutralité axiologique, le passage de l'un à l'autre terme s'inscrit dans la réélaboration d'une nouvelle normativité de la vie sexuelle autour du concept de consentement.

Les perversions dans le premier aliénisme

Le premier usage du terme de « perversion » est théologico-moral et remonte au tout début du Moyen Âge. Contre la théorie manichéenne de la substantialité du mal, qui induit une puissance relative de Dieu et ne permet pas de rendre compte du fait que le mal puisse opérer, Saint Augustin tente de résoudre la question de l'existence du mal alors que Dieu est pensé comme tout-puissant. Il s'agit d'expliquer l'existence du mal à partir d'une corruption du bien qui est premier, et que le mal imite. La perversion consiste en cette transformation du bien en

⁴ Mazaleigue-Labaste, *Les déséquilibres de l'amour*.

mal, Dieu seul étant par ailleurs incorruptible, et n'étant pas lui-même l'auteur du mal⁵. L'usage théologico-moral de la perversion va courir tout au long de l'époque médiévale⁶ et au-delà.

À l'âge classique, le terme de « perversion » va être utilisé en un sens physiologique dans le cadre de la médecine des humeurs. Par exemple, au milieu du XVIII^e siècle, François Quesnay l'utilise dans son *Mémoire sur les vices des humeurs*, où il est question de « perversion » et de « dépravation » des humeurs. La perversion des humeurs désigne une forme d'imperfection de celles-ci due à l'action excessive des vaisseaux qui les font dégénérer en sucs inutiles et nuisibles à l'économie animale⁷. Les humeurs sont ainsi altérées de façon irréparable. Lorsqu'elles fermentent ou se putréfient, il s'agit en revanche de dépravation⁸.

Environ un demi-siècle plus tard, au sortir de la Révolution française, le médecin aliéniste Philippe Pinel continue d'employer le terme de « perversion », synonyme d'altération, en un sens physiologique tout en rejetant la théorie humorale⁹. Surtout, il le transpose dans le domaine mental. Il l'utilise à plusieurs reprises dans la partie consacrée aux maladies nerveuses (névroses) de sa *Nosographie philosophique*, qui applique à la médecine la méthode analytique de l'histoire naturelle déployée en botanique, en chimie et en zoologie, et qui se donne pour objectif que l'ordonnement réalisé par l'esprit corresponde à l'ordre de la nature¹⁰. Sur fond d'approche fonctionnaliste, dans la classification proposée par Pinel, les névroses s'inscrivent ainsi dans la suite des fièvres, des phlegmasies (inflammations), et des hémorragies. Elles présentent toutefois la particularité d'établir une connexion étroite entre « la médecine, l'histoire de l'entendement humain et la philosophie morale »¹¹. Les maladies nerveuses peuvent avoir des causes morales et des causes physiques¹², et se traduire par des vésanies (aliénations de l'esprit), des spasmes, des asphyxies, etc.¹³

Les névroses constituent une classe, divisée en plusieurs ordres, eux-mêmes subdivisés en divers genres. Les aliénations de l'esprit forment le premier ordre des névroses, les spasmes

⁵ d'Hippone, Augustin, « Réfutation de l'Épître manichéenne appelée Fondamentale », in *Œuvres complètes de Saint Augustin*, vol. 14 / 17, Bar-Le-Duc, L. Guérin & Cie, 1869, pp. 117-143.

⁶ Buschinger, Danielle et Spiewok, Wolfgang, dir., *Sexuelle Perversionen im Mittelalter / Les perversions sexuelles au Moyen Age. 29^e Congrès du Cercle de travail de la littérature allemande au Moyen Age, Bruges, Belgique, 22-25 septembre 1994*, Greifswald, Reineke-Verlag, 1994.

⁷ Quesnay, François, « Mémoire sur les vices des humeurs », in *Mémoires de l'Académie royale de chirurgie*, vol. 1 / 5, Paris, Charles Osmont, 1743, p. 110.

⁸ *Ibid.*, p. 32.

⁹ Pinel, Philippe, *Traité médico-philosophique sur l'aliénation mentale, ou la manie*, Paris, Richard, Caille et Ravier, 1801, pp. xii-xvi, introduction.

¹⁰ Pinel, Philippe, *Nosographie philosophique, ou la méthode de l'analyse appliquée à la médecine*, vol. 1 / 2, 1^e édition, Paris, Maradan, 1798, pp. iii-iv, xi.

¹¹ *Ibid.*, p. xxxi.

¹² Pinel, Philippe, *Nosographie philosophique, ou la méthode de l'analyse appliquée à la médecine*, vol. 2 / 2, 1^e édition, Paris, Maradan, 1798, p. 6.

¹³ *Ibid.*, p. 1.

le deuxième, les anomalies locales des fonctions nerveuses le troisième, etc. Les genres dans les aliénations de l'esprit sont l'hypocondrie, la mélancolie, la manie et l'hystérie. S'il l'utilise dans d'autres classes que celle des névroses¹⁴ et, au sein des névroses, dans d'autres ordres que celui des aliénations de l'esprit¹⁵, Pinel emploie ici le mot « perversion » à propos de l'hypocondrie, de la mélancolie et de la manie. Dans les deux premiers cas, il s'agit d'un usage physiologique (« perversion de l'appétit »¹⁶, « perversion des goûts naturels »¹⁷), tandis que dans le cas de la manie, le sens en est mental. Dans ce cas, les perversions ne sont pas seulement des symptômes physiques associés à des vésanies, mais elles concernent directement les facultés de l'esprit, dont les fonctions peuvent être l'objet d'« altération ou perversion » qui peuvent consister en leur abolition, leur affaiblissement ou leur vive excitation¹⁸. Alors qu'il traite de la manie périodique, Pinel précise que, si les accès maniaques peuvent s'accompagner ou non de fureur, ils ne se produisent « presque jamais sans une sorte d'altération ou de perversion des qualités morales », comme le fait de repousser violemment quelqu'un que l'on aime, le fait de voler, de faire preuve de malveillance, etc., autant d'accès qui alternent avec des épisodes de tranquillité¹⁹.

Comme je l'ai dit, le terme « perversion » est employé dans un autre ordre de la classe des névroses, en l'occurrence celui des anomalies locales des fonctions nerveuses. Celles-ci peuvent se traduire par une sensibilité « tantôt en excès, en défaut ou dans un état de perversion », également par des spasmes violents, et peuvent affecter plusieurs organes, dont ceux de la génération²⁰. La nature de ces anomalies consiste dans « leurs écarts et leurs déviations de l'état naturel »²¹. C'est dans cette classe de névroses que Pinel répertorie la « névrose aphroditique, ou des parties de la génération »²², entre la « névrose du conduit alimentaire » incluant la « colique du Poitou », et les « névroses ophtalmiques ». Au sein des névroses aphroditiques, on retrouve l'anaphrodisie (abolition de l'appétit vénérien), le dyspermatisme (émission lente, difficile ou nulle du sperme), le satiriase (désir insatiable de jouir des plaisirs de l'amour), le priapisme, et la nymphomanie ou fureur utérine.

¹⁴ Dans la classe qui concerne le système lymphatique, où il est question du symptôme de « perversion de la digestion ». *Ibid.*, pp. 274-275.

¹⁵ Il parle de « perversion du mouvement dans différentes parties des yeux » dans l'ordre des anomalies locales des fonctions nerveuses. *Ibid.*, p. 119.

¹⁶ *Ibid.*, p. 15.

¹⁷ *Ibid.*, p. 81.

¹⁸ *Ibid.*, p. 54.

¹⁹ *Ibid.*, p. 52.

²⁰ *Ibid.*, p. 76.

²¹ *Ibid.*, p. 77.

²² *Ibid.*, p. 111.

Si chez Pinel les perversions qui ont trait aux organes génitaux ne sont pas incluses dans les vésanies, elles ont en commun avec celles-ci d'appartenir à la classe des névroses, et de reposer sur une anthropologie des passions, où l'esprit est conçu comme un ensemble de facultés auxquelles sont dévolues des fonctions. Or les facultés de l'esprit sont bien impliquées dans les névroses aphroditiques pour Pinel. C'est ainsi que l'anaphrodisie peut avoir pour cause l'imagination²³, tout comme la nymphomanie. Surtout, l'aliéniste rapproche le troisième stade de développement de cette dernière de la manie, indiquant que l'aliénation de l'esprit est complète et qu'on y retrouve « tous les symptômes divers d'un état maniaque violent »²⁴.

Le modèle de la manie repose sur l'opposition classique entre raison et passion. L'entendement peut ainsi être altéré par de vifs sentiments au caractère moral, comme la colère ou la haine, mais aussi un excès de joie, c'est-à-dire par des « passions orageuses », à l'occasion d'événements particuliers de la vie²⁵. En 1805, un célèbre collègue de Pinel, Jean-Etienne Esquirol, soutiendra sa thèse à l'École de Médecine de Paris précisément sur le rôle des passions dans l'aliénation mentale²⁶. Le traitement dit « moral » de la manie que propose Pinel va reposer sur l'idée que la raison n'est pas continuellement défaillante. Il est donc possible de s'adresser à elle lors des phases où la folie ne s'exprime pas, en vue de son rétablissement, et ce dans la mesure où l'on considère que l'aliénation mentale ne procède pas le plus souvent d'une « lésion organique du cerveau ni du crâne »²⁷ – propos qui vise notamment la phrénologie gallienne.

Le paradigme aliéniste va se raffiner au cours de la première moitié du XIX^e siècle. Ses évolutions vont ouvrir la voie au nouveau modèle des perversions sexuelles, en introduisant aux côtés de l'approche facultaire la question de l'instinct. Ainsi, Pinel avait bien observé que pouvaient exister des perversions non des fonctions de l'entendement, mais des « fonctions affectives »²⁸. Il a alors créé le concept de « manie sans délire »²⁹, où l'entendement fonctionne mais où le sujet est dominé par un « instinct de fureur »³⁰, pris d'« impulsion aveugle à des actes de violence »³¹. Les manies sans délire, c'est-à-dire sans atteintes des facultés cognitives, poussent dans ses retranchements l'aliénisme des facultés, tout en posant les jalons d'une psychopathologie qui ne réfère pas nécessairement à l'idée de perte de la raison. Pour une

²³ *Ibid.*, p. 114.

²⁴ *Ibid.*, p. 117.

²⁵ Pinel, *Traité médico-philosophique sur l'aliénation mentale, ou la manie*, p. 110.

²⁶ Esquirol, Jean-Etienne, *Des passions, considérées comme causes, symptômes et moyens curatifs de l'aliénation mentale*, Paris, Didot Jeune, 1805.

²⁷ Pinel, *Traité médico-philosophique sur l'aliénation mentale, ou la manie*, p. 5. Voir également la section III : « Recherches anatomiques sur les vices de conformation du crâne des Aliénés », p. 106 sq.

²⁸ *Ibid.*, p. 155.

²⁹ *Ibid.*, pp. 149-155.

³⁰ *Ibid.*, p. 150.

³¹ *Ibid.*, p. 155.

véritable prise en compte du concept d'instinct, plusieurs étapes conceptuelles et cliniques vont cependant être nécessaires. En premier lieu l'élaboration du concept de monomanie par Esquirol³² permet de rapporter des manies à un type d'objets uniques – comme les rapports sexuels. Puis Etienne Georget procède à l'intégration dans les monomanies de la manie sans délire – à propos en particulier de la monomanie-homicide³³ –, c'est-à-dire de l'altération des facultés affectives, considérées comme des lésions de la volonté présentant des perversions des penchants, des passions, des sentiments³⁴. Ensuite, Charles Chrétien Henri Marc établit une distinction claire entre les monomanies où sont altérées les facultés affectives d'une part, et celles où sont perverties les facultés intellectuelles d'autre part, en la fondant sur la partition instinct / raison, introduisant ainsi le concept de « monomanie instinctive », aux côtés de la « monomanie raisonnée »³⁵. Le plus important ici est que son concept de monomanie instinctive inclut la manie sans délire, dans la mesure où elle procède d'une lésion de la volonté et non de la raison. Cette lésion conduit le malade à agir de manière irrépressible et automatique, d'une part sans que l'acte soit le fruit d'un raisonnement, ni, d'autre part, sans que la raison ne se soit absentée. Elle peut en effet continuer son activité, et en particulier elle peut abhorrer l'acte commandé par l'instinct. Seulement, elle ne peut s'y opposer³⁶.

Naissance de la psychopathologie sexuelle

Si à partir du concept de manie sans délire l'aliénisme a ouvert la voie à une psychopathologie de l'instinct sans altération intellectuelle, il n'a pas proposé un champ autonome et spécifique à la sexualité dans l'ensemble des manies. C'est vraisemblablement au médecin russe Heinrich Kaan, exerçant à Vienne, que l'on doit la constitution dans l'histoire de la psychiatrie d'un domaine spécifiquement dédié à la sexualité. Il est en effet l'auteur de la première *Psychopathia Sexualis*, publiée en latin en 1844, que Foucault a fait connaître dans son cours sur *Les anormaux*, et dont il dit qu'à sa connaissance, il s'agit du premier traité de

³² Esquirol, Jean-Etienne, « Monomanie », in *Dictionnaire des sciences médicales*, vol. 34 / 60, Paris, Panckoucke, 1819, pp. 114-125.

³³ Georget, Etienne, *Examen médical des procès criminels des nommés Léger, Feldtmann, Lecouffe, Jean-Pierre et Papavoine, dans lesquels l'aliénation mentale a été alléguée comme moyen de défense ; suivi de quelques considérations médico-légales sur la liberté morale*, Paris, Migneret, 1825, p. 96.

³⁴ *Ibid.*, pp. 69-70.

³⁵ Marc, Charles Chrétien Henri, « Considérations médico-légales sur la monomanie et particulièrement sur la monomanie incendiaire », *Annales d'hygiène publique et de médecine légale*, vol. 10, no. 1, 1833, pp. 377-378.

³⁶ *Ibid.*, pp. 378-379.

psychiatrie à ne parler que de psychopathologie sexuelle³⁷. Kaan y développe le concept d'instinct sexuel (*nisus sexualis*) qui opère dans tout le règne animal. L'orientation philosophique et épistémologique de Kaan est naturaliste, et selon lui, l'instinct sexuel conduit naturellement à la copulation³⁸. Or, y compris chez des hommes éduqués et raisonnables, cet instinct peut donner lieu, nous dit Kaan, à des vices que même des sauvages reconnaissent comme honteux, que la raison interdit et que la loi punit sévèrement³⁹. La cause est interne à l'être humain, et réside dans une imagination malade, qui produit un désir sexuel prématuré – c'est-à-dire dès l'enfance – et qui cherche des moyens de le satisfaire, en particulier par l'onanisme. Si l'instinct sexuel instaure une dynamique copulatoire, il peut se montrer débordant du fait qu'il est présent avant la maturation des organes sexuels. L'imagination va alors chercher des voies de satisfaction, et c'est elle finalement qui trace le chemin par lequel l'instinct sexuel s'accomplit. Si Aristote considérait que la vertu s'acquiert par l'habitude⁴⁰, pour Kaan la répétition conduit ici à l'acquisition d'un vice, contre lequel la raison ne peut rien⁴¹.

Outre celui de « maladie », les termes utilisés par Kaan pour qualifier l'instauration d'une telle habitude « immorale » sont ceux de « distorsion », de « déviation » et d'« aberration » de l'instinct sexuel. Avec la référence au vice, la dimension morale est présente. Mais ce vice s'entend comme chemin déviant par rapport à la voie naturelle, et est rendu possible par la nature elle-même dans la mesure où c'est la présence naturelle de l'instinct sexuel dès l'enfance qui permet que l'imagination cherche à le satisfaire. À la suite des prétentions scientifiques de l'aliénisme, la psychopathologie sexuelle entreprend un véritable travail épistémologique pour tenter de rendre compte de certains comportements.

De ce point de vue, ce qu'inaugure cette *Psychopathia Sexualis* est une taxonomie du normal et de l'anormal ordonnant la sexualité. Le fait de rapporter tous les actes sexuels déviants à une seule faculté, l'imagination, unifie le domaine de l'anormalité sexuelle, en même temps qu'il relie l'instinct à l'esprit. Le concept d'instinct devient en outre central et se trouve pleinement psychiatrisé, en même temps que le paradigme du délire se trouve mis en retrait, à une époque où le modèle des manies et des monomanies est sérieusement remis en cause⁴².

³⁷ Foucault, Michel, *Les anormaux. Cours au Collège de France. 1974-1975*, Paris, Seuil / Gallimard, 1999, pp. 262-266 (Hautes études).

³⁸ Kaan, Heinrich, *Heinrich Kaan's "Psychopathia Sexualis" (1844). A Classic Text in the History of Sexuality*, Ithaca / London, Cornell University Press, 2016, p. 70.

³⁹ *Ibid.*, pp. 81-82.

⁴⁰ Aristote, *Éthique de Nicomaque*, Paris, Flammarion, 1965, p. 51, II, I.

⁴¹ Kaan, *Heinrich Kaan's "Psychopathia Sexualis" (1844). A Classic Text in the History of Sexuality*, p. 82.

⁴² Falret, Jean-Pierre, « De la non-existence de la monomanie », *Archives générales de médecine*, 1854, pp. 147-164.

Dès lors, la nosographie des variétés sexuelles considérées comme anormales va évoluer des altérations fonctionnelles monomaniaques comprises dans l'ensemble des aliénations mentales, vers les déviations, perversions, dépravations ou aberrations de l'instinct comprises dans le cadre d'une psychopathologie spécifique assurant une homogénéité à une pluralité de perversions. On parlera donc de « déviation de l'instinct génital », de « perversion de l'instinct génésique »⁴³, ou encore de « déviation de l'instinct sexuel ». Les variations nosographiques signalent ici que la déviation de l'instinct génital ne désigne pas exactement la même chose que la déviation de l'instinct sexuel. Mais dans tous les cas il s'agit de déviation, perversion, dépravation ou aberration par rapport à un instinct qui a trait au domaine de la sexualité, que l'on mette l'accent sur la reproduction ou non. Au demeurant, l'idée d'une perversion d'un tel instinct est antérieure au milieu du XIX^e siècle. À titre d'exemple, on trouve répertoriée, dans l'ouvrage que le médecin François Broussais consacre à la folie en 1828, la « perversion du besoin instinctif de la génération »⁴⁴. Mais c'est dans le cadre d'une classification des monomanies inspirée de Pinel et Esquirol. La perversion comme déviation de l'instinct ayant trait au sexuel va prendre pleinement un sens spécifique avec l'élaboration d'une psychopathologie sexuelle.

Si la qualification des déviations de l'instinct comme génitales, génésiques ou sexuelles introduit des variations sur l'instinct de référence, on observe également des utilisations synonymiques mais aussi concurrentes de la désignation de l'écart opéré par rapport à cet instinct : déviation, aberration, perversion, etc. Or, le terme « perversion » va prendre le pas sur les autres dénominations, tout comme il était abondamment utilisé dans la médecine humorale et dans l'aliénisme. Ceci tient à une tension interne non pas tant au mot même de perversion, qu'à l'idée d'écart, qui introduit qu'il y a donc un droit chemin. Si la transformation du bien en mal fait clairement référence au sens théologico-moral de la perversion, ses usages physiologiques puis mentaux, quoi que scientifiques, n'ont jamais pu tout à fait se départir de ses résonances morales, et ce d'autant moins que les médecins ne se sont pas privés de porter des jugements moraux sur les comportements monomaniaques et sur les déviations de l'instinct. Afin de parfaire l'abord psychopathologique de ces aberrations, l'enjeu va être de le distinguer clairement des jugements moraux, mais aussi, du même mouvement, de la sentence pénale. En France en particulier, l'article 64 du Code pénal de 1810 disposant qu'il « n'y a ni crime ni

⁴³ Briere de Boismont, Alexandre, « Remarques médico-légales sur la perversion de l'instinct génésique », *Gazette médicale de Paris*, 21 juillet 1849, pp. 555-564.

⁴⁴ Broussais, François-Joseph-Victor, *De l'irritation et de la folie : ouvrage dans lequel les rapports du physique et du moral sont établis sur les bases de la médecine physiologique*, Paris, Delaunay, 1828, p. 365.

délict, lorsque le prévenu était en état de démence au temps de l'action, ou lorsqu'il a été contraint par une force à laquelle il n'a pu résister »⁴⁵, a introduit la nécessité de recourir à des experts-psychiatres afin d'établir les ressorts psychologiques des actes commis, pour savoir si le prévenu devait être orienté vers la prison ou l'hôpital. La question posée était alors celle de la responsabilité. Pour pouvoir assoir cette distribution différentielle, la psychopathologie sexuelle va avoir besoin de distinguer, au sein de son paradigme, ce qui relève de la maladie et dont le traitement est psychopathologique, et ce qui relève du vice et dont le traitement est criminologique. Or pour ce faire, l'emploi du terme de perversion va s'imposer, dans une distinction d'avec celui de perversité – distinction qui était déjà posée, pour les mêmes raisons, dans la première moitié du XIX^e siècle dans le champ de la médecine légale par les aliénistes, dont on se souvient qu'ils ont élaboré le concept, notamment, de monomanie-homicide⁴⁶. En 1864, dans son ouvrage *La folie devant les tribunaux*, Henri Legrand Du Saulle regrette la confusion couramment faite par les médecins-experts entre perversion et perversité. Or selon lui, l'une ne revient pas à l'autre, mais « la perversion est à la perversité ce que la folie est au crime »⁴⁷. On retrouve cette distinction encore à la fin du XIX^e siècle, dans la fameuse *Psychopathia Sexualis* que Richard von Krafft-Ebing destine aux acteurs de la médecine légale, et qui dit ceci : « La perversion de l'instinct sexuel (...) ne doit pas être confondue avec la perversité des actes sexuels. Celle-ci peut se produire sans être provoquée par des causes psychopathologiques. L'acte pervers concret, quelque monstrueux qu'il soit, n'est pas une preuve. Pour distinguer entre maladie (perversion) et vice (perversité), il faut remonter à l'examen complet de l'individu et du mobile de ses actes pervers. Voilà la clef du diagnostic »⁴⁸.

Un point est à souligner ici, qui montre en quoi, du modèle des monomanies à celui de la psychopathologie sexuelle, on change de paradigme. Comme le rappelle Julie Mazaleigue-Labaste, le modèle aliéniste est quantitatif et a pour objet le désordre⁴⁹, là où le modèle psychopathologique est qualitatif et a pour objet la déviance. Les causes et les symptômes des manies se comprennent en effet relativement à des excès et des défauts, en particulier l'excès des passions. Dans cette logique quantitative, l'abstinence sexuelle va également être

⁴⁵ *Code pénal de l'empire français. Édition conforme à celle de l'imprimerie impériale*, Paris, 1810, p. 9.

⁴⁶ En 1852 encore, dans le cadre d'une affaire de meurtre, Michéa défend la distinction entre perversion malade et perversité morale en invoquant la monomanie-homicide. Selon lui, la différence entre les deux réside dans la présence ou non de phénomènes physiopathologiques, leur présence indiquant un désordre mental. Voir Michéa, Claude-François, « Des caractères qui permettent de distinguer la perversion malade de la perversité morale », *L'Union médicale. Journal des intérêts scientifiques et pratiques, moraux et professionnels du corps médical*, no. 29, 1852, pp. 119-120.

⁴⁷ Legrand Du Saulle, Henri, *La folie devant les tribunaux*, Paris, F. Savy, 1864, pp. 104-105.

⁴⁸ Krafft-Ebing, Richard von, *Psychopathia sexualis. Avec recherches spéciales sur l'inversion sexuelle*, 8^e édition, Paris, Georges Carré, 1895, p. 78.

⁴⁹ Mazaleigue-Labaste, *Les déséquilibres de l'amour*, p. 47 sq.

considérée comme contraire à la santé. Entre l'excès et le défaut, l'altération pourrait résonner comme un élément qualitatif. Mais les descriptions cliniques des manies érotiques, comme la nymphomanie évoluant en stades d'aggravation, renvoient finalement à un modèle quantitatif.

La psychopathologie sexuelle promeut au contraire un modèle qualitatif, qui se traduit en particulier par la nécessité d'établir clairement la distinction entre perversion et perversité. Pour faire ce partage, on voit en effet qu'il faut porter son attention sur l'intériorité du sujet, et pas seulement sur ses comportements. Le sujet dont il est ici question n'est plus celui qui se rapporte à un esprit doué de facultés susceptibles de lésions pouvant ouvrir la voie à des excès passionnels, mais un sujet proprement psychologique, au sein duquel agit une force qui peut se révéler irrésistible, avec ou sans, au demeurant, passage à l'acte (voir la clinique de l'obsession sexuelle⁵⁰).

Ce déplacement a pour effet de modifier les espèces de perversion. Il n'est plus seulement question de satyriasis, de nymphomanie, de libertinage, etc., c'est-à-dire de comportements qui se caractérisent par l'excès, mais de fétichisme, d'inversion sexuelle et d'homosexualité, de sadisme et de masochisme, de nécrophilie, etc., où la question est celle des objets et des pratiques auxquels est associée la volupté.

Cependant, cette ouverture à la singularité du sujet ne va pas être unanime, et la conception des perversions comme déviations de l'instinct va aussi bien tracer la voie d'une psychosexualité que celle d'une réduction neurocomportementale. Déjà au tournant du XIX^e siècle, l'un des enjeux de Pinel était de ne pas réduire les aliénations mentales à des lésions physiques du cerveau, tout en s'opposant à une approche métaphysique de l'âme. Il s'agissait pour lui de considérer ce qui relève de l'esprit, et donc les perversions qui le concernent, d'un point de vue scientifique qui disqualifie les approches métaphysiques de l'âme, et qui pour autant ne ramène pas les aliénations mentales à des altérations physiques, sans toutefois poser une rupture sous une forme dualiste entre le mental et le physique qui reconduirait une conception métaphysique de l'âme. Or, contre Pinel, le médecin Antoine Bayle proposa une approche anatomo-pathologique des maladies mentales⁵¹. Cette opposition sur l'identification ou non des processus mentaux à l'anatomie ou à l'activité du cerveau est renouvelée au cours de la seconde moitié du XIX^e siècle, et est encore aujourd'hui très prégnante. Elle impacte directement les manières de concevoir les perversions sexuelles.

⁵⁰ *Ibid.*, p. 241 sq.

⁵¹ Bayle, Antoine Laurent Jessé, *Traité des maladies du cerveau et de ses membranes*, Paris, Gabon et Compagnie, 1826, p. ix : « Persuadé, malgré l'opinion contraire de quelques médecins célèbres, que l'anatomie pathologique doit nous fournir les matériaux principaux pour la solution du problème de la nature des maladies mentales, j'ai dû mettre le plus grand soin aux autopsies des aliénés qui ont succombé ».

Le développement de la psychopathologie sexuelle au XIX^e siècle va ainsi se trouver encadré par la théorie de la dégénérescence promue par Bénédicte Morel à la fin des années 1850, aussi bien d'un point de vue anthropologique⁵² que psychiatrique, qui réfère la folie à l'état pathologique du système nerveux⁵³. Elle va inscrire les perversions sexuelles dans un destin biologique plus global de dégradation progressive qui traverse les générations dans certaines lignées par transmission héréditaire. La dégénérescence de l'instinct met ainsi en exergue la dimension naturaliste du concept d'instinct.

Neuropsychiatrie, psychanalyse et sexologie au début du XX^e siècle

Ainsi, tandis que toute une partie de la psychiatrie, dans la suite de l'aliénisme, s'oriente vers l'exploration du sujet et cherche à établir la distinction entre perversion et perversité, une autre partie s'emploie à rabattre les perversions sur le cerveau puis sur la neurologie à partir de la mise en évidence des neurones dans le cerveau à la toute fin du XIX^e siècle. Se développe ainsi une neuropsychiatrie, qui s'attache au diagnostic et au contrôle des désordres comportementaux. Les théories du psychiatre Ernest Dupré, médecin de l'infirmerie spéciale de la préfecture de police, sont emblématiques de cette orientation biologisante de la psychiatrie à laquelle est par ailleurs dévolu un rôle dans la gestion de la criminalité. Il ne parle pas de perversions de l'instinct sexuel ni de perversions sexuelles, mais de « perversions instinctives »⁵⁴. Dupré désigne par-là « l'origine innée, la nature constitutionnelle, la durée permanente et le caractère irréductible des tendances que manifestent certains sujets à suivre une conduite anormale, à adopter des mœurs singulières, et surtout à commettre des actes contraires à la loi morale et à la sécurité publique, des actes préjudiciables à eux-mêmes et dangereux pour autrui, qui créent entre la loi pénale et ces êtres antisociaux un perpétuel état de conflit »⁵⁵. Il définit alors les perversions instinctives de la manière suivante : « anomalies constitutionnelles des tendances de l'individu, considéré dans son activité morale et sociale »⁵⁶. Dans ce cadre, les perversions de l'instinct sexuel ne sont qu'une partie d'un ensemble plus vaste de perversions instinctives, dont la principale, qui donne son sens à l'ensemble du système

⁵² Morel, Bénédicte-Auguste, *Traité des dégénérescences physiques, intellectuelles et morales de l'espèce humaine et des causes qui produisent ces variétés maladives*, Paris, J.-B. Baillière, 1857.

⁵³ Morel, Bénédicte-Auguste, *Traité des maladies mentales*, Paris, Victor Masson, 1860, p. VIII.

⁵⁴ Dupré, Ernest, « Les perversions instinctives », *Congrès des médecins aliénistes et neurologistes de France*, 1912.

⁵⁵ *Ibid.*, p. 6.

⁵⁶ *Ibid.*, p. 9.

de Dupré, est la perversion de l'instinct d'association, qui se traduit par l'inadaptation de l'activité morale au sein de la société. Concernant l'étiologie des perversions instinctives, considérées comme congénitales, Dupré évoque des problèmes de développement du cerveau et des malformations corticales⁵⁷.

Ce qui ressort de tous ces éléments est essentiellement l'abolition de la distinction entre perversion et perversité, alors que la psychiatrie est pensée comme outil du maintien de l'ordre social. Cette abolition repose sur une réduction du mental au cérébral, qui pose une congénitalité des perversions, dévaluant toute prétention thérapeutique et insistant sur le fait que les perversions instinctives produisent des récidivistes. L'objet d'une telle psychiatrie n'est plus l'intériorité psychique du sujet, mais son comportement. Dès lors, l'enjeu médico-légal n'est plus de savoir si telle personne est responsable ou non, mais il est d'établir sa dangerosité. La stigmatisation ne procède pas tant ici de la pathologisation que d'une neuropsychiatrie criminelle faisant valoir les valeurs de la République, comprise comme ordre institutionnel – valeurs que sont le devoir et la sécurité.

Cette orientation de la psychiatrie lui a finalement fermé les portes du champ spécifique de la sexualité, que la psychanalyse et la sexologie vont revendiquer. La psychanalyse va emprunter la voie de la singularité du sujet dans son intériorité psychique. Freud a d'abord voulu fonder une psychologie dite scientifique, appuyée sur les connaissances neurophysiologiques de son époque et selon une optique quantitative. Mais face aux difficultés, il abandonna l'idée de fonder la psychanalyse sur la neurophysiologie. Dans ses *Trois essais sur la théorie sexuelle*, et plus précisément dans le texte intitulé « Les aberrations sexuelles », il élabore un concept de perversion sexuelle qu'il cherche à dépathologiser au moins jusqu'à un certain point, et va réfuter les théories de la dégénérescence⁵⁸. Enfin, plutôt que d'utiliser le concept d'instinct (*Instinkt*), il lui préfère celui de pulsion (*Trieb*) – ce pour quoi les traductions de *Trieb* par « instinct » ne sont pas pertinentes. Nous avons vu que l'instinct sexuel a une fonction – le plus souvent de reproduction. Il a donc un but spécifique et des objets adéquats pour la réalisation de ce but. Or, si le but de la pulsion sexuelle pour Freud est la satisfaction, elle n'a pas d'objet intrinsèque⁵⁹. Elle a en commun avec l'instinct l'idée d'élan irrésistible, mais elle est une poussée qui peut se porter sur des objets très variés, comme des personnes de

⁵⁷ *Ibid.*, p. 59.

⁵⁸ Freud, Sigmund, « Les aberrations sexuelles », in *Trois essais sur la théorie sexuelle*, Paris, Gallimard, 1987, pp. 41-43 (Folio / Essais).

⁵⁹ *Ibid.*, p. 54.

même sexe. Ce faisant, le but de la reproduction habituellement dévolu à la sexualité peut également être ignoré.

Dès lors, les déviations par rapport à l'objet comme par rapport au but ne constituent pas en tant que telles des pathologies. Au contraire, elles sont même courantes dans la vie sexuelle dite normale, et elles constituent des étapes du développement psychosexuel normal de l'oralité jusqu'à la génitalité. Ceci conduit Freud à dénoncer « l'absurdité d'un emploi réprobateur du terme de perversion »⁶⁰. Tandis que l'aliénisme et les débuts de la psychopathologie sexuelle cherchaient à décriminaliser des comportements sexuels en les pathologisant grâce à la distinction entre perversion et perversité, Freud dépathologise les perversions sexuelles en les normalisant. Pour autant, il continue d'employer le terme, auquel il conserve une dimension pathologique, lorsque les déviations par rapport à la « normale » concernant le but et l'objet de la pulsion se traduisent par l'exclusivité et la fixation de la perversion⁶¹.

De son côté, la sexologie va se constituer selon une orientation moins psychopathologique que politique, fondée sur les sciences. C'est ainsi que le médecin Magnus Hirschfeld, auquel se réfère Freud dans ses *Trois essais*, combattit le paragraphe 175 criminalisant l'homosexualité en Allemagne et fonda le premier Institut de sexologie en 1919, d'où émergea la Ligue mondiale pour la réforme sexuelle en 1928. Le programme de celle-ci prônait comme principe général de fonder l'attitude vis-à-vis de la sexualité sur les connaissances scientifiques et se voulait résolument progressiste. En plus d'être féministe, il promouvait la décriminalisation des « perturbations de l'instinct sexuel » et rejetait le fait que celles-ci soient l'objet de jugements moraux et religieux⁶². Il s'agissait ainsi de tenir la morale et la loi interdictrice à l'écart des comportements sexuels considérés comme perturbés.

Un autre médecin allemand, Iwan Bloch, contesta l'approche purement médicale et clinique des perversions. Ainsi, tout en reconnaissant la valeur du travail de Krafft-Ebing dans le domaine de la psychopathologie sexuelle, il estime que celui-ci ne présente qu'un aspect des choses, qui doit être rectifié par un point de vue autre que médical : un angle anthropologique et ethnologique. Selon lui, ce nouvel œil sur les perversions permet de constater qu'elles font partie de l'humanité en général, indépendamment des époques et des cultures, qui ne jouent que comme facteurs de modulation. Sans aller aussi loin que Freud qui fait des rudiments de

⁶⁰ *Ibid.*, p. 73.

⁶¹ *Ibid.*, p. 74.

⁶² Tamagne, Florence, « La Ligue mondiale pour la réforme sexuelle : La science au service de l'émancipation sexuelle ? », *Clio*, no. 22, 2005, p. 102.

perversions les rudiments premiers des pulsions sexuelles, les perversions ne sont pas, pour Bloch, les symptômes d'une supposée dégénérescence de la civilisation, mais sont complémentaires des manifestations sexuelles normales⁶³.

Cet abord des perversions hors de la psychopathologie sexuelle, mêlé de revendications militantes, est l'un des traits distinctifs entre la psychanalyse et la sexologie. À tel point que la sexologie va se développer en ne faisant plus des perversions l'un de ses objets. L'historien André Béjin considère ainsi que ce qu'il appelle la seconde sexologie naît entre les deux guerres mondiales avec Wilhelm Reich et se caractérise par le fait qu'elle se donne pour objet central l'orgasme, dont Alfred Kinsey fera en 1948 un objet scientifique selon une acception comportementale et physiologique. Dès lors selon Béjin, pour le sexologue, « les "déviances", les "perversions" sexuelles ne sont plus au foyer de sa problématique et ne sauraient, à ses yeux, justifier d'immodérés émois. À la limite, peu lui chaut la déviance, son gibier c'est la dysfonction » dans la sexualité « ordinaire »⁶⁴. Cette distance de la sexologie avec la psychopathologie sexuelle va croître au sein du développement et de l'institutionnalisation d'un renversement de paradigme qui s'opère autour des années 1950, qui va conduire la médecine à ne plus avoir comme objet privilégié la maladie, mais la santé. Dans le domaine sexuel, cela va se traduire par l'institutionnalisation et la promotion, sous l'influence de la sexologie, du concept de santé sexuelle à partir des années 1970 par l'OMS.

Des perversions aux paraphilies dans les classifications internationales

Pour autant, si l'OMS définit la santé de manière « positive », c'est-à-dire comme ne se réduisant pas à l'absence de maladies, ces dernières continuent bien sûr de faire l'objet de la médecine. Concernant le domaine sexuel, c'est du côté de la psychiatrie influencée par la conceptualité psychanalytique que l'on va retrouver non seulement l'emploi du terme de perversion, mais aussi des classifications internationales institutionnelles des troubles mentaux qui les incluent. En 1950 paraît ainsi la sixième révision de la Classification internationale des maladies (CIM) de l'OMS, dans laquelle est introduite pour la première fois une section consacrée aux « troubles mentaux et psychonévroses », où figure la « perversion sexuelle » (*sexual deviation*). Elle est suivie par la première version du DSM publiée par l'Association

⁶³ Bloch, Iwan (1908), *The Sexual Life of our Time in its Relations to Modern Civilization*, London, Rebman Limited, p. 455-457.

⁶⁴ Béjin, André, « Crépuscule des psychanalystes, matin des sexologues », *Communications*, vol. 35, no. 1, 1982, p. 160.

américaine de psychiatrie en 1952, entièrement consacrée aux troubles mentaux, et qui inclut également les « déviations sexuelles ». Ce vocable, et plus globalement celui de la psychanalyse, va être utilisé jusque dans les années 1970. Les années post « révolutions sexuelles » vont marquer un tournant dans les classifications et plus globalement dans l'abord institutionnel de la sexualité au niveau international. Sous la pression du militantisme homosexuel, une édition intermédiaire du DSM-II va sortir l'homosexualité de la classification des déviations sexuelles en 1974. Et si ce n'est qu'en 1990 que celle-ci sera exclue de la CIM, à l'occasion de sa dixième révision, la classification de l'OMS va être soumise au même mouvement que celui qui affecte le DSM. Celui-ci vise globalement à une relégitimation scientifique des classifications des troubles mentaux en prétendant se défaire de tout contenu axiologique et normatif conduisant à stigmatiser des groupes de population. Cette démarche s'inscrit dans un travail global pour sortir les classifications de la crise épistémologique dans laquelle elles se trouvent. Ainsi, les querelles sur l'homosexualité s'inscrivent dans un contexte plus large de remise en cause de la qualité et de la fiabilité des diagnostics des troubles mentaux, notamment pour la schizophrénie. La nécessité d'améliorer cette fiabilité grâce à des critères symptomatologiques beaucoup plus précis se fait sentir. L'ère de la formalisation diagnostique et de la standardisation débute dans la psychiatrie américaine, et elle touche les perversions comme les autres troubles mentaux. Cependant, cette formalisation produit des descriptions plus adéquates à des objectifs de recherche pour constituer des groupes homogènes, qu'à la pratique clinique. L'approche descriptive prend le pas sur l'étiologie, les catégories psychiques s'effacent derrière les comportements, et les derniers mois d'élaboration du DSM-III ressemblent à une guerre de tranchée au sein de l'APA entre les psychiatres-psychanalystes et le conseil d'administration de l'APA. Ce dernier aura finalement gain de cause.

Sur le plan des troubles sexuels, cela va se traduire par l'abandon du terme de perversion, et par son remplacement par un terme plus technique et considéré, ainsi, comme plus neutre et descriptif : celui de paraphilie. Ce terme va être utilisé à partir de la troisième révision du DSM en 1980, et dans la CIM-10 de 1990. C'est la première fois qu'il bénéficie d'une telle institutionnalisation, mais ce n'est pas la première fois qu'il est proposé pour des raisons de neutralité axiologique. On le trouve en 1913 dans un article – publié dans une revue qui se fait par ailleurs l'écho des travaux de Hirschfeld – du médecin et psychanalyste ukrainien

Wilhelm Stekel⁶⁵, qui l'emprunte à l'ethnologue Friedrich Krauss qui l'a lui-même utilisé dès 1903⁶⁶.

Dans sa cinquième et dernière révision à ce jour, le DSM va encore plus loin dans la neutralité axiologique, et introduit une distinction entre les paraphilies et les troubles paraphiliques. Celle-ci permet de ne pas considérer les paraphilies comme relevant d'emblée d'une prise en charge clinique. Il faut pour cela qu'en plus de la présence d'une paraphilie soient réunis deux critères supplémentaires : que la paraphilie cause une détresse ou une altération du fonctionnement chez l'individu, et que sa satisfaction entraîne un préjudice personnel ou un risque de préjudice pour d'autres personnes⁶⁷. La onzième révision de la CIM, en cours et qui doit être validée cette année, reprend cette distinction entre paraphilie et trouble paraphilique.

Je voudrais terminer sur trois points qui ressortent de cette substitution du terme de perversion par celui de paraphilie, et de la distinction faite entre paraphilie et trouble paraphilique. Le premier est que, loin d'être seulement descriptif, le terme paraphilie est axiologique. Il est en effet utilisé comme antonyme de la normophilie (le DSM parle d'« intérêts sexuels normophiliques »⁶⁸), qui réfère ainsi à l'idée d'une sexualité normale. On voit que le fait que le vocabulaire soit technique ne suffit pas à lui ôter toute dimension axiologique. Si les paraphilies dans le DSM-5 et la future CIM-11 ne constituent plus en tant que telles des pathologies, elles n'en restent pas moins anormales.

Le second point est l'orientation comportementale des classifications. Dans le DSM-5, parmi les critères qui permettent de porter un diagnostic de trouble paraphilique, on trouve en effet des résultats d'actions, qui se traduisent par un préjudice pour soi-même ou pour autrui. Dans le projet de CIM-11, les troubles paraphiliques sont classés sous le chapitre des « Troubles mentaux, du comportement ou neurodéveloppementaux », et la question du fait de nuire à autrui par ses actes devient centrale.

Dans la droite ligne de cette approche comportementale, et ce sera mon troisième et dernier point, la question du consentement devient un critère de diagnostic. Si déjà dans le DSM-5 le référencement de plusieurs troubles paraphiliques était justifié par l'absence de

⁶⁵ Stekel, Wilhelm, « Über larvierte Onanie », *Sexual-Probleme. Zeitschrift für Sexualwissenschaft und Sexualpolitik*, vol. 9, , février 1913, p. 87 ; Trad. anglaise : Stekel, Wilhelm, « Disguised Onanism (Masked Masturbation) », *The American Journal of Urology and Sexology*, no. 7, 1918, pp. 289-307.

⁶⁶ Krauss, Friedrich Salomon, « Psychopathia Sexualis. Ein Bericht », *Wiener Klinische Rundschau*, vol. 17, , 1903, pp. 564-566 ; Cité dans Janssen, Diederik F., « How to "Ascertain" Paraphilia? An Etymological Hint », *Archives of Sexual Behavior*, vol. 43, no. 7, 2014, pp. 1245-1246.

⁶⁷ American psychiatric association, *DSM-5. Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux*, Issy-les-Moulineaux, Elsevier Masson, 2015, p. 808.

⁶⁸ *Ibid.*

consentement et leur caractère criminel⁶⁹ (voyeurisme, exhibitionnisme, frotteurisme, pédophilie), la CIM-11 ne retient plus dans sa liste que des comportements tombant sous le coup de la loi, ce qui conduit à en sortir le fétichisme, le travestisme et le sadomasochisme.

Le modèle de normativité sexuelle promu ici est donc celui du consentement. Mais le point qui interroge, et qui renvoie à la problématique qui était déjà présente au XIX^e siècle, est celui du rôle de la psychiatrie dans le maintien de l'ordre social, et l'orientation criminologique de celle-ci, qui a pour tâche de diagnostiquer la dangerosité dans une approche comportementale. Ce faisant, si le terme de perversion n'est plus employé, le style de raisonnement dans lequel s'inscrivent les dernières révisions des classifications internationales comportent en creux, de nouveau et dans la suite de Dupré, l'abolition de la distinction entre perversion et perversité. L'agresseur sexuel devient en effet la figure qui incarne le trouble paraphilique.

⁶⁹ *Ibid.*, p. 807.